



COMMUNE DE BIOT
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Délibération du conseil municipal :	22 septembre 2022
Arrêté le :	23 janvier 2025
Enquête publique :	Du 19 mai 2025 au 20 juin 2025
Approuvé le :	

Modifications/ Révisions	

LISTE DES DOCUMENTS :

0 – Pièces administratives

- Retours des organismes consultés
- Délibérations et Bilan de la concertation
- Informations complémentaires

1 - Rapport de présentation :

- Tome 1 – Diagnostic
- Tome 2 – Etat Initial de l'Environnement
- Tome 3 – Justifications et évaluation environnementale

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3 - Règlement

- Règlement écrit
- Règlement graphique (plan de la commune, plan du village, zonage et risques)
- Prescriptions spéciales (emplacements réservés, mixité sociale, patrimoine et paysage)

4 - Annexes

5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)